

St Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 08/04/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Béatrice JOBERT à Emilie JULLIEN, Diane ROCHET à Laurent PASTOR, Gregory RONDOT à Quentin CICALA, Gaëlle VUILLOT à Béatrice PERRET, Sophie GAULTIER à David CICALA

Absent : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Alexandre CACALY a été désigné(e).

DELIB 2024.04.15.8

OBJET : Subventions aux associations - Année 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu au Budget primitif 2024, section de fonctionnement, article 657363 « Subventions de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé », une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions émanant des diverses associations Saint-Quentinoises ou extérieures à la commune.

Les élus réaffirment leur volonté de soutenir les associations et de les accompagner dans le développement de leurs activités et des pratiques de leurs adhérents.

Après avoir examiné les différentes demandes de subvention, les élus de secteurs concernés proposent d'attribuer les subventions 2024 qui sont récapitulées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que les subventions dites conditionnelles, accordées pour un projet précis, seront versées lorsque celui-ci sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2024.

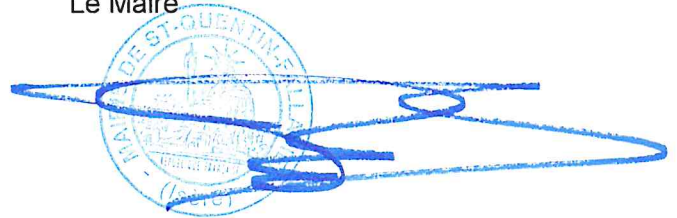
Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/04/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 18 avril 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20240415-lmc114178-AR-1-1

Le Maire

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER' and '38110'. The signature is a stylized, cursive script.

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.